

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 JUIN 2022 : DELIBERATION N° 93

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 JUIN 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-SEPT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguïb REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - ~~Nino CHIES~~ - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - ~~Marc DANNEELS~~ - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - ~~Robert PILATO~~ - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - ~~Marie-Pierre ROPITAL~~ - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEY - ~~Angelina MICHAUX~~

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT
Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguïb REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Sophie VILLETTE
Michel WALLEY pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Robert PILATO
Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Affectation du résultat 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire
- R.2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les comptes de gestion et administratif 2021,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 126 du 16 décembre 2020 autorisant l'apurement du compte 1069 sur une durée de 10 ans,
- n° 91 du 27 juin 2022 - Ville Compte de gestion 2021,
- n° 92 du 27 juin 2022 - Ville Compte administratif 2021,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 juin 2022,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021,

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2021 tel qu'il vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Report N-1 (001)	-579 176,30 €
Résultat au 31/12/2021	-3 901 010,48 €
Amortissement du compte 1069	-131 855,07 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	-4 612 041,85 €
Résultat des restes à réaliser	-2 896 906,44 €

EN FONCTIONNEMENT

Report N-1 (002)	6 137 710,98 €
Résultat au 31/12/2021	2 134 112,70 €
Résultat de clôture au 31/12/2021	8 271 823,68 €

Qu'il est proposé d'affecter ce résultat :

- Au compte 1068 pour un montant de 7 508 948,29 € (besoin de financement de la section d'investissement),
- Au compte 002 pour un montant de 762 875,39 € (excédent de fonctionnement)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VOTE à la majorité avec 8 abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I. GARAH - JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

- Affecte ce résultat au compte 1068 pour un montant de 7 508 948,29 € (besoin de financement de la section d'investissement),
- Affecte ce résultat au compte 002 pour un montant de 762 875,39 € (excédent de fonctionnement),

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 22 JUIL. 2022

Notifié le :